

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2688

7 décembre 2010

### SOMMAIRE

Ascenseurs Fourlift .....	128980	Premier Tax .....	129001
Avalon Holding S.A. ....	129020	Presidential A .....	128983
Daloma .....	129015	Pricos S.A. ....	128978
Egos S.A. ....	129014	Sabra S.à r.l. ....	129001
Eventus Management Partners S.A. ....	129023	Satellite Holdings S.A. ....	129001
Fairfield Exeter Luxembourg S.C.A. ....	128984	Schroeder Import .....	129001
Hecton S.A. ....	129002	Senau S.A. ....	129002
«KE NAKO a.s.b.l.» Children Education Support Luxembourg .....	129020	Senau S.A. ....	129002
Masaga S.A. ....	128980	Seneca Holding S.A. ....	129002
MEMC International Finance S.à r.l. ....	129024	Seneca Holding S.A. ....	129012
Noble Venture Finance II S.A. ....	129023	Silisciences, s.à r.l. ....	129012
Obermark (SCA) SICAR .....	129023	Silverfleet Fifth Investment Company S.à r.l. ....	129001
Olimpo S.A. ....	128978	Sloop S.A. ....	129012
Optimissimus Dudelage Sàrl .....	128978	Smartfoot Players Agency s.à r.l. ....	129013
Parlesse Investments S.à r.l. ....	128983	SN Parent S.à r.l. ....	129013
Parma Investments S.A. ....	128983	Société Anonyme de Participations et de Placements .....	129015
PAS Luxembourg, S.à.r.l. ....	128983	Société Anonyme de Participations et de Placements .....	129013
Patron Hansa Holding S.à r.l. ....	129013	Sodefi S.A., SPF .....	129024
Peaksid European Holdco S.à r.l. ....	129000	SSCP Coatings .....	129017
Pearls Invest S.à r.l. ....	128979	Talbo S.à r.l. ....	129019
Permalux Sàrl .....	129017	Taminco Group Holdings S.à r.l. ....	129014
P.F. Logistic B .....	128978	Tandem S.A. ....	129022
P.F. Logistic BZ .....	128978	Tandem S.A. ....	129022
P.F. Offices A .....	128978	Tanklux S.A. ....	129023
P.F. Retail .....	128979	Tatra S.à r.l. ....	129019
P.F. Retail A .....	129013	T-Biz S.à r.l. ....	129019
P.F. Retail BZ .....	128979	Tepi S.A. ....	129019
P.F. Retail Holdings BZ .....	128979	T.J.B. Sàrl .....	129017
Pharma Gestion Sàrl .....	128979	Transport Wallig Joseph Sàrl .....	129022
PLAZA Luxembourg S.A. ....	128984	Waplinvest S.A. ....	129024
Poblenou Holding S.à r.l. ....	128983		
Polyconsult S.à r.l. ....	128984		
Polyconsult S.à r.l. ....	129001		

**Olimpo S.A., Société Anonyme,  
(anc. Pricos S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 135.507.

Les comptes annuels au 30/11/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OLIMPO S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2010146634/12.

(100168578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

---

**Optimissimus Dudelage Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3441 Dudelage, 61-63, avenue Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 115.603.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010146638/9.

(100168336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

---

**P.F. Logistic B, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.  
R.C.S. Luxembourg B 122.949.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Référence de publication: 2010146641/10.

(100168211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

---

**P.F. Logistic BZ, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.  
R.C.S. Luxembourg B 134.826.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Référence de publication: 2010146642/10.

(100168212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

---

**P.F. Offices A, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.  
R.C.S. Luxembourg B 122.930.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Référence de publication: 2010146643/10.

(100168213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

---

**P.F. Retail BZ, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.  
R.C.S. Luxembourg B 134.706.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Référence de publication: 2010146644/10.

(100168214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

---

**P.F. Retail Holdings BZ, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.  
R.C.S. Luxembourg B 134.693.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Référence de publication: 2010146645/10.

(100168215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

---

**P.F. Retail, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.  
R.C.S. Luxembourg B 122.944.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Référence de publication: 2010146646/10.

(100168216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

---

**Pearls Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 72.782,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 127.682.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 6 octobre 2010, les associés ont décidé de renouveler le mandat d'ERNST & YOUNG S.A, avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, en tant que Réviseur d'entreprise, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Référence de publication: 2010146652/14.

(100168048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

---

**Pharma Gestion Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8506 Redange-sur-Attert, 30L, rue de Niederpallen.  
R.C.S. Luxembourg B 90.044.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 02 novembre 2010.

Référence de publication: 2010146653/10.

(100168303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

---

Charlotte Bodart.

**Masaga S.A., Société Anonyme Unipersonnelle,  
(anc. Ascenseurs Fourlift).**

Siège social: L-9647 Doncols, 6, Chemin des Douaniers.  
R.C.S. Luxembourg B 139.880.

L'an deux mil dix, le trente et un août

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Ascenseurs Fourlift", avec siège social à L-4551 Niedercorn, 27, rue des Ecoles, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, de résidence à Wiltz, en date du 16 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, le 25 juillet 2008 numéro 1832.

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg B 139.880.

L'assemblée est ouverte à 14.50 heures et sous la présidence de Monsieur Cédric MARTHOZ, demeurant à B-6661 Houffalize, Sommerain 57, qui fait également office de scrutateur

qui désigne comme secrétaire Madame Geneviève BERTRAND, demeurant à B-6983 La Roche-en-Ardenne, Mousny 45

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour*

1. transformation en société unipersonnelle
2. transfert du siège social
3. modification de la raison sociale
4. modification de l'objet social
5. démission des administrateurs, administrateurs délégués et commissaire, et nomination d'un administrateur unique et d'un nouveau commissaire

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'adapter les statuts pour lui permettre d'être gérée par un administrateur unique, et remplace en conséquence les articles 7, 8, 10, 11, 12, 14 et 16 comme suit:

" **Art. 7.** La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

**Art. 8.** L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum, sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration, les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

**Art. 11.** Le conseil ou l'administrateur unique peut déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgations exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

**Art. 12.** Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société sera engagée en toutes circonstances par la signature isolée de chaque administrateur.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.

**Art. 14.** Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Si la société est constituée par un associé unique ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 16.** Le conseil d'administration, l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent."

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Niedercorn vers L-9647Doncols (Commune de Winseler), 6, Chemin des Douaniers, et modifie en conséquence l'article 2 alinéa 1 des statuts comme suit:

" **Art. 2. (Alinéa 1).** Le siège social est établi dans la commune de Winseler."

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier la raison sociale de la société pour lui donner la dénomination de "MASAGA S.A." et modifie en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

" **Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les personnes ci-avant et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "Masaga S.A."."

#### Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et modifie en conséquence l'article 3 des statuts comme suit:

" **Art. 3.** La société a pour objet au Grand-Duché du Luxembourg la prestation de services dans le domaine informatique.

Elle pourra notamment développer et exploiter des logiciels dans le domaine de la collecte, du stockage, de l'administration et de la gestion d'informations à caractère public et privé, et dans tout autre domaine lié de près ou de loin à son activité de prestation de services dans le domaine informatique.

Elle pourra commercialiser de l'espace mémoire sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social."

#### Cinquième résolution

L'assemblée décide de révoquer les administrateurs actuels ainsi que l'administrateur délégué et le commissaire aux comptes.

L'assemblée nomme comme administrateur unique, Monsieur Cédric MARTHOZ, né à Luxembourg, le 13 mars 1976, demeurant à B-6661 Houffalize, Sommerain 57

Elle nomme également comme commissaire aux comptes Monsieur Benoît BROEKMANS, né à Etterbeek, le 03 juin 1970, demeurant à B-1040 Etterbeek, 116, Avenue de l'Armée.

Leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 15.15 heures.

#### Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 950.-EUR

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Marthoz, G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 2 septembre 2010 - WIL/2010/759. - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 9 septembre 2010.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2010148104/157.

(100168724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

**Poblenou Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 149.998.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Référence de publication: 2010146654/11.

(100168081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

---

**Presidential A, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.  
R.C.S. Luxembourg B 122.938.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Référence de publication: 2010146655/10.

(100168218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

---

**Parlesse Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 150.367.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PARLESSE INVESTMENTS S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010146667/11.

(100168564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

---

**Parma Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 88.410.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PARMA INVESTMENTS S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010146668/11.

(100168565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

---

**PAS Luxembourg, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 125.564.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PAS Luxembourg, S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010146669/11.

(100168054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

---



**PLAZA Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2652 Luxembourg, 152-156, rue Albert Uden.  
R.C.S. Luxembourg B 74.882.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2010146674/9.  
(100168247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

**Polyconsult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2331 Luxembourg, 12, rue Albert Philippe.  
R.C.S. Luxembourg B 78.445.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2010146675/9.  
(100168034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

**Fairfield Exeter Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 156.493.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fifth day of November,  
Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Appeared the following:

1. Exeter Luxembourg S.à r.l., a company incorporated as a société à responsabilité limitée under the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, having a share capital set at CAD 35,000, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, hereafter the "Unlimited Shareholder", or "Manager", and

2. Exeter Luxembourg S.à r.l., a company incorporated as a société à responsabilité limitée under the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, having a share capital set at CAD 35,000, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, hereafter a "Limited Shareholder", and

3. Otis Canada, Inc., a corporation incorporated under the laws of Ontario (Canada), with registered office at 4475 North Service Road, Suite 200 Burlington ON L7L 4X7 Canada, registered with the Enterprise Register of Canada under the number 001442734, hereafter a "Limited Shareholder" and "MPRS Shareholder",

each represented by Ms. Louisa Silcox, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such parties, represented as above stated, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société en commandite par actions which they declare to establish as follows:

**Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Corporate Name.** There is hereby established among the Manager in its capacity as Unlimited Shareholder, the Limited Shareholders and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "Fairfield Exeter Luxembourg S.C. A."

**Art. 2. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Manager is authorized to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager.

In the event that, in the view of the Manager, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on



the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 3. Corporate Object.** The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing of preferred equity certificates, whether convertible into shares or not, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, convertible securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries and provide the same kind of assistance to companies or entities which are part of the same group of companies which the Company belongs to.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license or authorization.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

## Chapter II. Share capital, Shares

### Art. 5. Share Capital.

5.1 The share capital is equal to fifty thousand Canadian Dollars (CAD 50,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares of the Unlimited Shareholders (herein defined as "Unlimited Shares") and thirty thousand (30,000) shares of the Limited Shareholders (herein defined as "Limited Shares", together with the Unlimited Shares, herein defined as the "Ordinary Shares") in registered form with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The Manager is authorized, during a period ending five years after the date of publication of this delegation of powers or the renewal of such delegation in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, to increase the subscribed share capital and issue new shares within the limits of the authorised share capital to:

i. increase the current share capital up to forty thousand Canadian Dollars (CAD 40,000.-), represented by issue of up to forty thousand (40,000) new Ordinary Shares and up to the number of mandatory redeemable preferred shares as listed and described hereafter (collectively the "MRPS"), all in registered form with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, and having the rights as set out in these Articles:

- (a) Ten (10) class A mandatory redeemable preferred share (the Class A MRPS);
- (b) Ten (10) class B mandatory redeemable preferred share (the Class B MRPS);
- (c) Ten (10) class C mandatory redeemable preferred share (the Class C MRPS);
- (d) Ten (10) class D mandatory redeemable preferred share (the Class D MRPS);
- (e) Ten (10) class E mandatory redeemable preferred share (the Class E MRPS);
- (f) Ten (10) class F mandatory redeemable preferred share (the Class F MRPS);
- (g) Ten (10) class G mandatory redeemable preferred share (the Class G MRPS);
- (h) Ten (10) class H mandatory redeemable preferred share (the Class H MRPS);
- (i) Ten (10) class I mandatory redeemable preferred share (the Class I MRPS); and
- (j) Ten (10) class J mandatory redeemable preferred share (the Class J MRPS).

ii. limit or waive the Shareholders' preferential subscription rights to the new Shares and determine the persons authorised to subscribe to the new Shares; and

iii. record by way of a notarial deed each share capital increase and amend the share register accordingly.

5.3. The MRPS, collectively with the Ordinary Shares, are hereafter referred to as the Shares.

5.4. Each holder of an Ordinary Share is hereinafter individually referred to as an Ordinary Shareholder and the holders of Ordinary Shares are hereinafter collectively referred to as the Ordinary Shareholders.

5.5. Each holder of an MRPS is hereinafter individually referred to as an MRPS Shareholder.

5.6. The Ordinary Shareholders and the MRPS Shareholders are hereinafter collectively referred to as the Shareholders.

5.7. The aggregate amount of MRPS, regardless of their classes, shall at all times represent less than (and at most) half of the Company's share capital, in compliance with article 44 of the Law.

5.8. The share capital may be increased or decreased by a resolution of the General Meeting, composed of the MRPS Shareholders and the Ordinary Shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. In case an MRPS Shareholder is also an Ordinary Shareholder, he is considered to be one Shareholder for the quorum requirements set forth by law.

5.9. The Company shall maintain a share premium account for the MRPS or, as applicable, each class of MRPS, (a "MRPS Premium Account"), and book in such account, in Canadian Dollars, the amount or value of any premium paid on the relevant MRPS, any additional capital surplus contributed by the holders of such MRPS to the Company, and of any amount allocated to such MRPS Premium Account in accordance with the Articles.

5.10. Accordingly, the accounts of the Company shall at any time maintain a distinct MRPS Premium Account for each class of MRPS, expressed in Canadian Dollars.

5.11. Any MRPS Premium Account shall be reimbursed, distributed, converted or otherwise paid or allocated equally and only to all outstanding MRPS or, as applicable to all outstanding MRPS of the relevant class, from time to time, except for the amounts that have been allocated to the legal reserve account of the Company and to the special reserve account of the MRPS according to article 49-8 of the Law.

**Art. 6. Shares.** All the shares will be and remain in registered form. Except for the Unlimited Shares held by the Unlimited Shareholder, all Shares are freely transferable.

A register of shares will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all of the information required by Article 39 of the Law.

Each shareholder will notify to the Company by registered letter any change of address. The Company will be entitled to rely on the last address so communicated.

Ownership of registered shares will result from the recordings in the said register.

Transfers of shares shall be carried out by record in the register of shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by any duly authorised representatives of them or of the Company.

Shareholders may request the Company to issue and deliver certificates setting out their respective holdings of shares which certificate shall be signed by the Manager.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

**Art. 7. Payment of Shares.** Payments on shares not fully paid up at the time of subscription must be made at the time and upon the conditions which the Manager shall from time to time determine in compliance with the Law. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

**Art. 8. Increase and Reduction of the Share Capital.** The subscribed share capital and the authorised share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

Except if issued by decision of the Manager pursuant to the powers granted to the Manager under article 5, the new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered in preference to the existing shareholders, proportionally to the part of the capital held by those shareholders. The Manager shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days.

Notwithstanding the above the general meeting, voting with the quorum and majority rules required for any amendment of the Articles, may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Manager to do so in compliance with the Law.

**Art. 9. Redemption of Shares.**

9.1. The Company may redeem its Shares to the extent permitted by these Articles on the basis of amounts available for distribution, in accordance with the Law and these Articles.

9.2. The MRPS are redeemable Shares in accordance with article 49-8 of the Law. Subscribed and fully paid-up MRPS shall be redeemable in accordance with and subject to the provisions of article 49-8 of the Law and these Articles.

9.3. Each MRPS, regardless of class, shall be mandatorily redeemed by the Company upon the earlier of a decision of the Manager or the tenth anniversary of the date of issuance of the MRPS (the "Mandatory Redemption Date"). The redemption of the MRPS can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the Law or the proceeds of a new issue made for the purpose of such redemption.

9.4. In accordance with the Law, an amount equal to the nominal value of each MRPS must be included in a reserve which cannot be distributed to the Shareholders except in the event of a reduction of the subscribed share capital of the

Company, and which can only be used to increase the subscribed share capital of the Company by capitalization of reserves, unless the redemption is made by using the proceeds of a new issue made for the purpose of such redemption.

9.5. Except as provided otherwise in these Articles, the redemption price of each MRPS shall be paid in cash or kind and shall be equal to (a) the aggregated nominal value of all the MRPS of the relevant class plus the portion of the balance of the corresponding MRPS Premium Account attributable to such MRPS class plus any accrued but unpaid dividends (the "Notional Capital") (b) divided by the number of outstanding MRPS of such class at the time of the redemption.

9.6. Except as otherwise provided in a written agreement which may be entered into between the Company and the MRPS Shareholders of a certain class, at least twenty (20) days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail to each registered holder of MRPS of such class, at its address as last inscribed in the register of Shareholders, notifying such holder of the number of MRPS to be so redeemed, specifying the redemption date, the redemption price and the procedures necessary to submit the relevant MRPS to the Company for redemption. The redemption price of such MRPS shall be payable to the order of the person whose name appears on the register of Shareholders as the owner thereof, on the bank account provided to the Company by such Shareholder before the redemption date.

9.7. If the Company is not permitted by Law to redeem all MRPS on their Mandatory Redemption Date, the Company shall redeem the MRPS for either their nominal value or their nominal value plus the maximum amount of funds available in the Company at that moment and the Company will have the obligation towards the former MRPS Shareholders to pay out the residual amount due within one year from the Mandatory Redemption Date; interest at a market rate of interest for a one year obligation, which shall accrue daily and be calculated on a 365-day basis, will be charged on the Company on late payment of any such due residual amount, counting from the date following the expiry of said year until full payment thereof. Any residual amount (including accrued interest) continues to accrue interest at a market rate of interest for a one year obligation until no residual amount remains.

9.8. Subject to clause 9.7, redeemed MRPS have no rights to receive dividends or liquidation proceeds. In case of liquidation of the Company, each MRPS Holder will be entitled to the reimbursement of the percentage of Notional Capital under the conditions set forth in article 28 hereof.

9.9. Redeemed MRPS may be cancelled upon request of the Manager in which case the general shareholders' meeting shall resolve to reduce the subscribed share capital of the Company accordingly.

9.10. The Company may redeem its Ordinary Shares within the limits set forth by Law. However, the redemption of Ordinary Shares is subject to prior redemption of all the MRPS.

### Chapter III. Management

**Art. 10. Determination of the Manager.** The Company shall be managed by Exeter Luxembourg S.à r.l. in its capacity as Unlimited Shareholder of the Company. The other shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 11. Powers of the Manager.** The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

**Art. 12. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Manager represented by its legal representatives or any other person to which such power has been delegated by the Manager. No Limited Shareholder shall represent the Company.

**Art. 13. Liability of the Manager and The Limited Shareholders.** The Manager shall be liable with the Company for all debts and losses which cannot be recovered on the Company's assets. The Limited Shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than when exercising their rights as Shareholders in general meetings of the Shareholders and shall be liable to the extent of their contributions to the Company.

**Art. 14. Delegation of Powers.** The Manager may, at any time, appoint delegates of the Company as required for the affairs and management of the Company, provided that the Limited Shareholders cannot act on behalf of the Company without losing the benefit of their limited liability. The appointed delegates shall be entrusted with the powers and duties conferred to them by the Manager.

The Manager will determine any such delegates' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

**Art. 15. Dissolution, Incapacity of the Manager.** The Company shall not be automatically and immediately dissolved and liquidated by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company.

In that event, the Supervisory Board shall designate one or more administrators, who need not be shareholders themselves, until a general meeting of shareholders is held. The administrators duties consist in performing urgent acts or mere administrative acts until a general meeting of shareholders shall convene.

Within fifteen (15) calendar days of their appointment, the administrators shall convene the general meeting of shareholders in the way provided for by the articles of incorporation. At such general meeting, the shareholders may appoint,

in accordance with the quorum and majority requirements for the amendment of these articles of incorporation, a successor manager. Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

#### Chapter IV. Supervision

**Art. 16. Supervisory Board.** The business of the Company and its financial situation, including more particularly its books and accounts, shall be supervised by a supervisory board of at least three members, who need not to be Shareholders (the "Supervisory Board"). For the carrying out of its supervisory duties, the Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor.

The members of the Supervisory Board shall neither participate nor interfere with the management of the Company but may advise the Manager on such matters as the Manager may determine.

**Art. 17. Election.** The members of the Supervisory Board shall be elected by a shareholders resolution, taken in accordance with the present articles of association, for a period not exceeding six (6) years. Such members may be removed at any time, with or without cause and/or may be re-elected at the term of their office. The Supervisory Board may elect among its members a chairman.

**Art. 18. Meetings of the Supervisory Board.** The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager.

A meeting of the Supervisory Board must be convened if any of two of its members so request.

A notice in writing by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least forty eight (48) hours prior to the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived in case of assent of each member of the Supervisory Board in writing by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Supervisory Board.

No notice shall be required in case all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of such Supervisory Board or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board.

Any member may act at any meeting by appointing in writing by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Supervisory Board may deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented. Decisions shall be taken by a majority vote of the members present or represented.

Resolutions of the Supervisory Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman or by any two members.

The Supervisory Board may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing by telegram, telex or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 19. Minutes of the Meetings.** The minutes of any meeting of the Supervisory Board will be signed by the chairman of the meeting, together with any member of the Supervisory Board or with the secretary. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes will be signed by the chairman alone or by a member of the Supervisory Board together with the secretary.

#### Chapter IV. Meetings of shareholders

**Art. 20. Annual General Meeting.** The annual general meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last Monday of April of each year, at 12 p.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 21. Other General Meetings of Shareholders.** The Manager may convene other general meetings. Such meetings must be convened if Limited Shareholders representing at least one tenth of the Company's capital or the Supervisory Board so require in writing with an indication of the agenda of the up coming meeting. If the general meeting is not held within one month of the scheduled date, it may be convened by an agent designated by the judge presiding the Luxembourg District Court (Tribunal d'Arrondissement) dealing with commercial matters and hearing interim relief matters, upon the request of one or more shareholders representing the ten per cent threshold.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager, circumstances of force majeure so require.

**Art. 22. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

**Art. 23. Procedure, Vote, Minutes.**

23.1. Each Ordinary Share entitles to one (1) vote.

23.2. The MRPS do not carry any voting rights. Nevertheless, in accordance with Article 46 of the Law, the MRPS Holders are entitled to vote in any general meeting of Shareholders called upon to deal with the following matters:

- the issue of new Shares carrying preferential rights;
- the determination of the preferential cumulative dividend attached to any class of MRPS;
- the conversion of one or more classes of MRPS into Ordinary Shares;
- the reduction of the share capital of the Company;
- any change to the Company's corporate object;
- the issue of convertible bonds;
- the dissolution of the Company; and
- the transformation of the Company into a company of another legal form.

23.3. In the case of a person or entity being at the same time a MRPS Holder and an Ordinary Shares Shareholder, this person or entity shall be considered as one Shareholder.

23.4. MRPS Holders of any class have the same voting rights as the Ordinary Shareholders at all General Meetings, in case, despite the existence of profits available for that purpose, the First Preferred Dividend (as defined in Article 27) has not been paid in its entirety for any reason whatsoever for a period of two successive financial years and until such time as the First Preferred Dividend and the Second Preferred Dividend (as defined in Article 27) shall have been paid or allocated in full.

23.5. Any convening notices, reports and documents which, by virtue of the Law must be sent or notified to the Shareholders of the Company shall likewise be sent or notified to the MRPS Holders.

23.6. Notices, quorum, majority and voting proceedings:

- i. General Meetings are held at such place and time as specified in the notices.
- ii. If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.
- iii. A Shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as his proxy who need not be a shareholder.
- iv. One or several Shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.
- v. Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all resolutions passed by the Shareholders will be taken by a simple majority of the votes cast irrespective of the number of Shares present or represented at the meeting.
- vi. For any resolution the purpose of which is to amend the present Articles or the adoption of which is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles, the quorum shall be at least one half of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not reached at a first meeting, a second meeting, with exactly the same agenda as for the first meeting, may be convened at which there shall be no quorum requirement. Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all resolutions the purpose of which is to amend the present Articles or the adoption of which is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles, must be taken by a two thirds majority of the votes cast.
- vii. Any change in the nationality of the Company requires the unanimous consent of the Shareholders. The Manager may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

**Art. 24. Minutes of Shareholders Resolutions.** Minutes of the written decisions of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the Manager or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by the general meeting of shareholders shall be certified by the Manager.

## Chapter V. Financial year, Distribution of profits

**Art. 25. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

**Art. 26. Approval of Annual Accounts.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them to the auditor(s) for review and to the general meeting of Shareholders for approval.



Each Shareholder or its/her/his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

#### **Art. 27. Allocation of Profits - Reserves.**

27.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

27.2. Each MRPS, regardless of its class, entitles its holder to a preferential and cumulative dividend at the annual rate of 0.25% over the nominal value of the share capital and the portion of the balance of the corresponding MRPS Premium Account of said MRPS, which shall accrue daily and be calculated assuming a 365 day year (the "First Preferred Dividend").

27.3. Thereafter, each MRPS of each class entitles its holder to a second preferential and cumulative dividend (the "Second Preferred Dividend") to its prorata portion of an amount equal to the amount resulting from the sum of all net income derived from financial investments of the Company (including but not limited to loan receivables, current accounts and treasury instruments) ("Financial Investments") less (i) the First Preferred Dividend (as computed for the relevant financial year and attributable to that MRPS class), (ii) all direct and indirect costs and expenses of the Company booked during the relevant financial year [according to Luxembourg GAAP]; (iii) the losses derived from the Financial Investments accounted for by the Company; less

(iv) the applicable margin during the relevant financial year, which shall accrue daily and be calculated assuming a year of 365 days, as determined by a separate general meeting of Shareholders of the Company. Direct and Indirect costs of the Financial Investments shall always include costs resulting from or relating to the disposition or exchange of any Financial Investments or liabilities pertaining thereto, overhead costs of the Company or any provision against value of any Financial Investments.

27.4. After payment of the First Preferred Dividend and of the Second Preferred Dividend, the general meeting of Shareholders of the Company, upon recommendation by the Manager, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy of the Company. In case the general meeting of Shareholders, upon recommendation by the Manager, decides to proceed with the payment of a dividend, each holder of Ordinary Shares shall be entitled to a fraction of the total profit distributed in proportion to the number of Ordinary Shares that the relevant holder holds in the Company.

27.5. First Preferred Dividend and Second Preferred Dividend may only be distributed (i) upon approval of the shareholders' general meeting and subject to the prior recommendation by the Manager and (ii), provided that on the closing date of the last financial year the net assets as set out in the annual accounts are not, or following such distributions would not become, lower than the amount of the subscribed capital plus the reserves which may not be distributed under the Law or by virtue of the Articles.

27.6. The dividends shall be paid in cash or kind, in Canadian Dollars.

#### **Art. 28. Interim Dividends.**

28.1. The Manager is authorised to pay out interim dividends in compliance with the Law and these Articles, under the following conditions:

- i. interim accounts are drawn up by the Manager;
- ii. these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;
- iii. the decision to distribute interim dividends is taken by the Manager within two (2) months from the date of the interim accounts; and
- iv. in its report to the Manager, as applicable, the réviseur d'entreprises, if any, must verify whether the above conditions have been satisfied.

28.2. Without prejudice to the provisions of paragraph 28.1., no interim dividend shall be distributed to holders of Ordinary Shares until the First Preferred Dividend and the Second Preferred Dividend have been fully paid.

28.3. Interim dividends shall be first allocated to the payment of the First Preferred Dividend and of the Second Preferred Dividend. For the purpose of interim dividends, the First Preferred Dividend shall be calculated on a pro rata temporis basis depending on the number of days elapsed and on the basis of a year of 365 days (the Interim First Preferred Dividend) and the Second Preferred Dividend shall be calculated on the net income and gains accrued or received by the Company during the period ending on the date of the relevant interim accounts (the Interim Second Preferred Dividend).

28.4. The Manager will have discretionary power to distribute or not the surplus remaining after the payment of the Interim First Preferred Dividend and Interim Second Preferred Dividend. In any case, the distribution of interim dividends shall be decided within the limits set out on Article 27.5. For this purpose, the net assets referred to in such Article 27.5. shall result from interim accounts of the Company.

## Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

### Art. 29. Dissolution, Liquidation.

29.1. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

29.2. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

29.3. Upon liquidation, no distributions may be made to the Company in respect of Shares held by it.

29.4. After payment of all third party debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, each MRPS Holder, will be entitled to an amount payable in cash or in kind equal to the percentage of the Notional Capital attributable to the class of MRPS held by him in the Company and, subject to Article 27 of these Articles, to an amount payable in cash or in kind equal to its accrued and unpaid First Preferred Dividend and Second Preferred Dividend, if any. If the Company cannot pay such amounts in full to all the MRPS Holders, payment will be made on a pro rata basis to each class of MRPS and to each holder within each class of MRPS.

29.5. After payment of all debts and liabilities of the Company (including all Shareholders' advances (if any)) and after the payment of any amount due to the MRPS Holders of under this Article or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid to the holders of Ordinary Shares in proportion to the number of Ordinary Shares held by the relevant holders in the Company. The MRPS Holders shall, in any case, be paid prior to the holders of Ordinary Shares.

29.6. After the liquidation has been completed, the books and records of the Company shall be kept for the period prescribed by law by the person appointed for that purpose in the resolution of the General Meeting, to dissolve the Company. Where the General Meeting has not appointed such person, the liquidators shall do so.

## Chapter VII. Applicable Law

**Art. 30. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

### *Subscription and Payment*

The Articles having thus been drawn up by the appearing party/parties, this party has/these parties have subscribed for the number of shares and paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	Number of shares	Subscribed capital	Amount paidin (CURRENCY)
EXETER LUXEMBOURG S.A.R.L., prenamed . . . . .	20,000 Unlimited Shares	CAD 20,000	CAD 20,000
EXETER LUXEMBOURG S.A.R.L., prenamed . . . . .	15,000 Limited Shares	CAD 15,000	CAD 15,000
OTIS CANADA, INC., prenamed . . . . .	15,000 Limited Shares	CAD 15,000	CAD 15,000
Total: . . . . .	50,000	CAD 50,000	CAD 50,000

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in Article 27 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (1,200.- EUR).

### *Transitory Provisions*

The first financial year will begin on the present date and will end on December 31, 2010. The first annual general meeting will thus be held in the year 2011.

### *Extraordinary general meeting*

The above mentioned shareholder(s), representing the entire subscribed capital, immediately held a first extraordinary general meeting of shareholders and passed the following resolutions:

1. Resolved to set at four (4) the number of members of the Supervisory Board and further resolved to appoint the following as members for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in April, 2011:

#### *Members of the Supervisory Board:*

- Mr. Timothy Airgood, born in Texas, USA, on 30 June 1959, with professional address at One Financial Plaza, Hartford, Connecticut 06101 USA;

- Ms. Candace Kronholm, born in Minesota, USA, on 12 August 1972, with professional address at One Financial Plaza, Hartford, Connecticut 06101 USA;



- Mr. Johannes Laurens de Zwart, born in Gravenhage, the Netherlands on 19 June 1967, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and

- Mr. Robert van't Hoeft, born in Schiedam, the Netherlands on 15 January 1958, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Resolved to elect the following as sole Réviseur d'Entreprises of the Company for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in April 2011:

- PricewaterhouseCoopers S.à r.l., a company with registered office at 400, route d'Esch L-1014 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number RCS B 65.477.

3. Resolved that the registered office shall be at 46A, avenue J.F. Kennedy, L1855 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The associates declare, pursuant to the law of 12<sup>th</sup> November 2004 and its subsequent revisions, to be the true beneficiary of the company to which the present document relates and certify that the funds/assets/rights to be used for paying up the share capital are not derived from, and that the company shall not undertake any activity constituting a breach set out in Article 506-1 of the Penal Code, and Article 8-1 of the revised law of 19<sup>th</sup> February 1973 related to the sale of medicinal substances and the fight against drug addiction (anti-money laundering) or acts of terrorism as defined in Article 135-1 of the Penal Code (financing of terrorism), respectively.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le cinq novembre

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1. Exeter Luxembourg S.à r.l., une société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy L1855 Luxembourg, ayant un capital social de CAD 35,000, non encore enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, ci-après l'"Actionnaire Commandité", ou "Gérant", et

2. Exeter Luxembourg S.à r.l., une société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy L1855 Luxembourg, ayant un capital social de CAD 35,000, non encore enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, ci-après l'"Actionnaire Commanditaire", et

3. Otis Canada, Inc., une société constituée selon les lois d'Ontario (Canada), ayant son siège social à 4475 North Service Road, Suite 200 Burlington ON L7L 4X7 Canada, enregistrée auprès du Registre des Entreprises du Canada sous le numéro 001442734, ci-après l'"Actionnaire Commanditaire" et "APOR Actionnaire",

chacune représentée par Mme Louisa Silcox, avocate, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lesquels comparants, représentés comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société en commandite par actions qu'ils déclarent constituer, comme suit:

#### **Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination Sociale, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination Sociale.** Il est formé entre le Gérant en sa qualité d'Actionnaire Commandité, l'Actionnaire Commanditaire et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des actions émises ci-après, une société sous la forme d'une société en commandite par actions (la "Société") qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Fairfield Exeter Luxembourg S.C.A."

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Le Gérant est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la commune mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant.

Au cas où, le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement

le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 3. Objet Social.** La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatifs à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Chapitre II. Capital social, Parts sociales

### Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social de la société est égal à cinquante mille dollars Canadien (CAD 50,000.-) représenté par vingt mille (20,000) actions des Actionnaires Commandités (ci-après définies comme "Actions Commandités"), et trente mille (30,000) actions des Actionnaires Commanditaires (ci-après définies comme "Actions Commanditaires"), ensemble avec les Actions Illimitées, (ci-après définies les "Actions Ordinaires"), actions nominatives, ayant une valeur nominale d'un dollar Canadien (CAD 1.-) chacune, toutes souscrites et intégralement payées.

5.2. Le Gérant est autorisé, pendant une période de cinq ans après la date de publication de cette délégation de pouvoirs ou du renouvellement d'une telle délégation au Mémorial C, à augmenter le capital social souscrit et émettre de nouvelles actions dans la limite du capital autorisé à:

i. augmenter l'actuel capital social jusqu'à quarante mille dollars Canadien (CAD 40,000.-), par l'émission de quarante mille (40,000) nouvelles Actions Ordinaires et jusqu'au nombre d'actions préférentielles obligatoirement rachetables telles que listées et décrites ci-après (collectivement les "APOR"), toutes nominatives avec une valeur nominale de un dollar Canadien (CAD 1.-) chacune, et ayant les droits fixés par ces Statuts:

- (a) Dix (10) classe A action préférentielle obligatoirement rachetable (les Classes A APOR);
- (b) Dix (10) classe B action préférentielle obligatoirement rachetable (les Classes B APOR);
- (c) Dix (10) classe C action préférentielle obligatoirement rachetable (les Classes C APOR);
- (d) Dix (10) classe D action préférentielle obligatoirement rachetables (les Classes D APOR);
- (e) Dix (10) classe E action préférentielle obligatoirement rachetable (les Classes E APOR);
- (f) Dix (10) classe F action préférentielle obligatoirement rachetable (les Classes F APOR);
- (g) Dix (10) classe G action préférentielle obligatoirement rachetable (les Classes G APOR);
- (h) Dix (10) classe H action préférentielle obligatoirement rachetable (les Classes H APOR);
- (i) Dix (10) classe I action préférentielle obligatoirement rachetable (les Classes I APOR); et
- (j) Dix (10) classe J action préférentielle obligatoirement rachetable (les Classes J APOR).

ii. limiter ou déroger au droit préférentiel de souscription des actionnaires aux nouvelles Actions (telles que définies ci-après) et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles Actions; et

iii. acter par acte notarié chaque augmentation de capital et modifier les registres des actionnaires en conséquence.

5.3. Les APOR, collectivement avec les Actions Ordinaires, sont ci-après dénommées les Actions.

5.4. Chaque détenteur d'Action Ordinaire est ci-après individuellement dénommé Actionnaire Ordinaire et les détenteurs d'Actions Ordinaires sont ci-après collectivement dénommés les Actionnaires Ordinaires.

5.5. Chaque détenteur d'une APOR est ci-après individuellement dénommé Actionnaire APOR.

5.6. Les Actionnaires Ordinaires et les Actionnaires APOR sont ci-après collectivement dénommés les Actionnaires.

5.7. La valeur globale des APOR, sans considération de leur classe, doit à tout moment représenter moins de (et au plus) la moitié du capital social de la Société, en conformité avec l'article 44 de la Loi.

5.8. Le capital social peut être augmenté ou diminué par une résolution de l'assemblée générale, composé des Actionnaires APOR et des Actionnaires Ordinaires, agissant en conformité avec les règles fixées pour la modification des Statuts. Au cas où un Actionnaire APOR est aussi un Actionnaire Ordinaire, il est considéré être un Actionnaire pour les conditions de quorum énoncées par la loi.

5.9. La Société doit maintenir un compte de prime d'émission pour les APOR ou, le cas échéant, chaque classe d'APOR, (un "Compte de Prime d'Emission APOR"), et inscrire sur ce compte, en dollars Canadien, la quantité et la valeur de toute prime payée pour l'APOR pertinent, tout excédent de capital additionnel attribué par les détenteurs d'APOR à la Société, et tout montant affecté à un tel Compte de Prime d'Emission APOR en conformité avec les Statuts.

5.10. En conséquence, les comptes de la Société doivent à tout moment maintenir un Compte de Prime d'Emission APOR pour chaque catégorie d'APOR, exprimée en dollars Canadien.

5.11. Chaque Compte de Prime d'Emission doit être remboursé, distribué, converti ou payé ou affecté équitablement et uniquement aux APOR émises restantes ou, le cas échéant à tout APOR restant de la catégorie pertinente, de temps en temps, à l'exception des montants qui ont été affectés au compte de réserve légale de la Société et au compte de réserve spéciale des APOR conformément à l'article 49-8 de la Loi.

**Art. 6. Actions.** Toutes les actions seront et resteront sous la forme nominative. A l'exception des Actions Commanditées détenues par l'Actionnaire Commandité, toutes les Actions sont librement transmissibles.

Un registre des actions sera conservé au siège social de la Société où il sera disponible pour consultation par tout actionnaire. Le registre doit contenir toutes les informations requises par l'article 39 de la Loi.

Chaque actionnaire notifiera à la Société par lettre recommandée tout changement d'adresse. La Société pourra s'en tenir à la dernière adresse communiquée.

La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription sur ledit registre.

Le transfert d'actions s'opère par la mention sur le registre des actions, daté et signé par le cédant et le cessionnaire, ou par leur mandataire dûment autorisé ou celui de la Société.

Les Actionnaires peuvent demander à la Société d'émettre et de délivrer des certificats mentionnant les actions respectives qu'ils détiennent, signés par le Gérant.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à l'action concernée jusqu'à ce que le mandataire commun ait été nommé.

**Art. 7. Paiement des Actions.** Le paiement des actions non entièrement payées au moment de la souscription doit être effectué au moment et selon les conditions que le Gérant déterminera de temps à autre en conformité avec la Loi. Tout montant appelé sur les actions sera perçu en parts égales sur les actions restantes qui ne sont pas intégralement payées.

**Art. 8. Augmentation et Réduction du Capital Social.** Le capital social souscrit et la capital social autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des statuts. Sauf si émise par décision du Gérant conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés par l'article 5, les nouvelles actions à être souscrites par un apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants, proportionnellement à la part du capital détenu par ces actionnaires. Le Gérant déterminera la période durant laquelle le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Cette période ne peut être inférieure à 30 jours.

Nonobstant ce qui précède, l'assemblée générale, délibérant suivant les règles de quorum et de majorité prescrits pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Gérant à le faire en conformité avec la Loi.

#### **Art. 9. Rachat d'Actions.**

9.1. La Société peut racheter ses Actions dans la mesure autorisée par ces Statuts sur la base des sommes disponibles pour la répartition des bénéfices, en conformité avec la Loi et ces Statuts.

9.2. Les APOR sont des actions rachetables conformément à l'article 49-8 de la Loi. Les APOR souscrites et entièrement payées doivent être rachetées en conformité avec et selon les dispositions de l'article 49-8 de la Loi et de ces Statuts.

9.3. Chaque APOR, sans distinction de classe, doit être obligatoirement rachetée par la Société dès la survenance d'une décision du Gérant ou du dixième anniversaire de la date d'émission des APOR (la "Date de Rachat Obligatoire"). Le rachat des APOR peut seulement être effectué en utilisant les sommes disponibles pour la répartition des bénéfices en conformité avec l'article 72-1 de la Loi ou le produit d'une nouvelle émission effectuée dans le but d'un tel rachat.

9.4. Conformément à la Loi, un montant égal à la valeur nominale de chaque APOR doit être versé dans une réserve qui ne pourra être distribuée aux Actionnaires sauf dans le cas d'une réduction du capital souscrit de la Société, et qui peut seulement être utilisée pour augmenter le capital social souscrit de la Société par capitalisation de réserves, à moins que le rachat ne soit effectué en utilisant le produit d'une nouvelle émission effectuée dans le but d'un tel rachat.

9.5. A moins que les Statuts en disposent autrement, le prix de rachat de chaque APOR devra être payé en numéraire ou en nature et être égal à (a) la valeur nominale cumulée de toutes les APOR de la tranche pertinente augmentée de la portion du solde du Compte de Prime d'Emission des APOR correspondant affecté à ces classes d'APOR augmenté de tout dividende cumulé mais impayé (le "Capital Notionnel") (b) divisée par le nombre d'APOR émises restantes dans cette classe le jour du rachat.

9.6. A moins qu'il n'en soit disposé autrement dans un accord écrit entre la Société et les Actionnaires APOR d'une certaine classe, au moins vingt (20) jours avant la date de rachat, une notification écrite devra être envoyée par lettre recommandée à chaque détenteur inscrit d'APOR d'une telle classe, à son adresse dernièrement inscrite au registre des Actionnaires, notifiant à tel détenteur le nombre d'APOR devant être rachetées, spécifiant la date de rachat, le prix de rachat et les procédures nécessaires pour soumettre les APOR pertinentes à la Société pour rachat. Le prix de rachat de tel APOR devra être payé à l'ordre de la personne dont le nom apparaît sur le registre des Actionnaires comme propriétaire, sur le compte bancaire fourni à la Société par cet Actionnaire avant la date de rachat.

9.7. Si la Société n'est pas autorisée par la Loi à racheter tous les APOR à la Date Obligatoire de Rachat, la Société devra racheter les APOR soit pour leur valeur nominale soit pour leur valeur nominale augmentée du montant maximum des fonds disponibles dans la Société à ce moment et la Société aura l'obligation envers l'ancien Actionnaire APOR de payer le montant résiduel dû dans l'année de la Date de Rachat Obligatoire; intérêt au taux du marché pour une obligation d'une année, qui sera accumulé quotidiennement et calculé sur une base annuelle (365 jours), sera payé par la Société en cas de retard de paiement d'un tel montant résiduel dû à compter de la date suivant l'expiration de ladite période annuelle jusqu'au paiement complet. Tout montant résiduel (incluant les intérêts cumulés) continuera de cumuler des intérêts au taux d'intérêt du marché pour une obligation d'une année jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de montant résiduel.

9.8. Soumis à la clause 9.7, les APOR rachetées n'ont aucun droit à dividendes ou au boni de liquidation. En cas de liquidation de la Société, tout détenteur d'APOR aura droit au remboursement du pourcentage du Capital Notionnel sous les conditions fixées à l'article 29 ci-dessus.

9.9. Les APOR rachetées peuvent être annulées à la demande du Gérant auquel cas l'assemblée générale des Actionnaires décidera de réduire le capital souscrit de la Société en conséquence.

9.10. La Société est autorisée à racheter ses Actions Ordinaires dans les conditions requises par la Loi. Cependant, le rachat des Actions Ordinaires est soumis au rachat prioritaire de toutes les APOR.

### Chapitre III. Gestion

**Art. 10. Détermination du Gérant.** La Société doit être gérée par Exeter Luxembourg S.à r.l. (le "Gérant") en sa qualité d'Actionnaire Commandité de la Société. Les autres actionnaires ne doivent ni participer ni s'immiscer dans la gestion de la Société.

**Art. 11. Pouvoirs du Gérant.** Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir et autoriser tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Gérant.

**Art. 12. Représentation de la Société.** La Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la seule signature du Gérant représenté par son représentant légal ou toute autre personne à qui un tel pouvoir a été délégué par le Gérant. Aucun Actionnaire Commanditaire ne peut représenter la Société.

**Art. 13. Responsabilité du Gérant et Des Actionnaires Limités.** Le Gérant doit être responsable avec la Société pour toutes les dettes et pertes qui ne peuvent être recouvrées sur les actifs de la Société. Les Actionnaires Commanditaires doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière ou capacité que ce soit autre que l'exercice de leurs droits en tant qu'Actionnaires à l'assemblée générale des Actionnaires et doivent être responsables à hauteur de leurs participations dans la Société.

**Art. 14. Délégation de Pouvoirs.** Le Gérant peut, à tout moment, nommer des délégués de la Société selon les besoins des affaires et de la gestion de la Société, pourvu que les Actionnaires Commanditaires ne peuvent agir au nom de la Société sans perdre le bénéfice de leur responsabilité limitée. Les délégués nommés doivent être chargés des pouvoirs et devoirs leurs conférés par le Gérant. Le Gérant déterminera la responsabilité et la rémunération (éventuelle) de tels délégués, la durée de leur mandat et toute autre condition pertinente de sa représentation.

**Art. 15. Dissolution, Incapacité du Gérant.** La Société ne doit pas être automatiquement et immédiatement dissoute et liquidée en raison de la mort, suspension des droits civils, incapacité, insolvabilité, faillite et toute autre situation permanente empêchant le Gérant d'agir comme Gérant de la Société.

Dans ce cas, le Conseil de Surveillance doit désigner un ou plusieurs administrateurs, qui ne sont pas nécessairement des actionnaires, jusqu'à ce qu'une assemblée des actionnaires soit tenue. Les obligations des administrateurs consisteront à faire les actes urgents et de simple administration jusqu'à ce qu'une assemblée des actionnaires soit convoquée.

Dans les quinze jours civils de leur nomination, les administrateurs convoqueront l'assemblée générale des actionnaires suivant le mode déterminé par les Statuts. A cette assemblée générale, les actionnaires peuvent nommer, en conformité avec les règles de quorum et de majorité requises pour la modification de ces Statuts, un gérant successeur. La nomination du gérant successeur ne doit pas être soumise à l'approbation du Gérant.

#### Chapitre IV. Surveillance

**Art. 16. Conseil de Surveillance.** L'activité de la Société et sa situation financière, incluant plus particulièrement ses livres et ses comptes, devront être surveillées par un conseil de surveillance d'au moins trois membres, qui ne sont pas nécessairement des Actionnaires (le "Conseil de Surveillance"). Pour l'accomplissement de ses fonctions de surveillance, le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs d'un commissaire au compte.

Les membres du Conseil de Surveillance ne doivent ni participer ni s'immiscer dans la gestion de la Société mais peuvent conseiller le Gérant sur des matières que le Gérant peut déterminer.

**Art. 17. Election.** Les membres du Conseil de Surveillance doivent être élus par une résolution des actionnaires, prise en conformité avec les présents Statuts, pour une période qui n'excédera pas six (6) ans. Les membres peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans cause et/ou réélus à la fin de leur mandat. Le Conseil de Surveillance élira un Président parmi ses membres.

**Art. 18. Réunion du Conseil de Surveillance.** Le Conseil de Surveillance sera convoqué par son président ou par le Gérant. Une réunion du Conseil de Surveillance doit être convoquée si l'un de ses deux membres le requiert.

Un avis écrit par télégramme, télex, facsimile ou tout autre moyen de communication d'une réunion du Conseil de Surveillance sera donné à tous les membres du Conseil de Surveillance au moins quarante huit (48) heures avant la date prévue pour cette réunion, sauf en cas d'urgence, au quel cas la nature et les raisons de cette urgence seront mentionnés dans l'avis. Cet avis peut être supprimé en cas d'accord écrit de chaque membre du Conseil de Surveillance par écrit donné par télégramme, télex, facsimile ou tout autre moyen de communication. Un avis séparé n'est pas requis pour les réunions tenues à une heure et un lieu déterminé dans une résolution préalable adoptée par le Conseil de Surveillance.

Aucun avis n'est requis dans le cas où tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de Surveillance ou dans le cas où existe une résolution écrite approuvée et signée par tous les membres du Conseil de Surveillance.

Tout membre peut agir à toute réunion du Conseil de Surveillance en désignant, par écrit donné par télégramme, télex, facsimile ou tout autre moyen de communication, un autre membre comme son représentant. Un membre peut représenter plusieurs de ces collègues.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication autorisant les personnes participant à la réunion d'entendre un autre. La participation à une réunion par ces moyens est équivalent à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil de Surveillance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions seront prises à la majorité du vote des membres présents ou représentés.

Les résolutions du Conseil de Surveillance seront inscrites à un procès-verbal signé par le président de la réunion. Les copies des extraits de ce procès-verbal à être fourni dans des procédures judiciaires ou ailleurs seront valablement signées par le président ou par deux membres.

Le Conseil de Surveillance peut, unanimement, prendre des résolutions circulaires lorsqu'il exprime son approbation par écrit par télégramme, télex ou facsimile ou tout autre moyen similaire de communication. L'intégralité formera le procès-verbal prouvant la résolution.

**Art. 19. Procès-verbal des Réunions.** Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Surveillance sera signé par le président de la réunion, ensemble avec tout membre du Conseil de Surveillance ou avec le secrétaire. Les procurations y resteront attachées.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux seront signés par le président seul ou par un membre du Conseil de Surveillance ensemble avec le secrétaire.

#### Chapitre IV. Assemblée Générale des Actionnaires

**Art. 20. Assemblée Générale des Actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation à l'assemblée le dernier lundi du mois d'Avril de chaque année, à 12 heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 21. Autres Assemblées Générales des Actionnaires.** Le Gérant peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un dixième du capital social de la Société ou le Conseil de Surveillance le requiert par écrit avec indication de l'ordre du jour de la réunion prévue. Si l'assemblée générale n'est pas tenue dans le mois suivant la date prévue, elle peut être convoquée par un agent désigné



par le juge président le Tribunal d'Arrondissement, section des affaires commerciales et statuant en référé, et ce à la requête d'un ou plusieurs actionnaires représentant le quota des dix pour cent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, de l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, des circonstances de force majeure l'exigent.

**Art. 22. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires.** Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par la Loi et les présents Statuts.

**Art. 23. Procédure, Vote, Procès-verbaux.**

23.1. Chaque Action Ordinaire donne droit à un (1) vote.

23.2. Les APOR ne donnent droit à aucun droit de vote. Toutefois, en conformité avec l'Article 46 de la Loi, les Actionnaires APOR ont le droit de voter à toute assemblée générale des Actionnaires appelée à se prononcer sur les matières suivantes:

- l'émission de nouvelles Actions comportant des droits préférentiels;
- la détermination de dividende préférentiel cumulatif attaché à toute classe d'APOR;
- la conversion d'une ou plusieurs classes d'APOR en Actions Ordinaires;
- la réduction du capital social de la Société;
- tout changement dans l'objet social de la Société;
- l'émission d'obligations convertibles;
- la dissolution de la Société; et
- la transformation de la Société en une société d'une autre forme juridique.

23.3. Lorsqu'une personne ou entité est à la fois Actionnaire d'APOR et Actionnaire Ordinaire, cette personne ou entité ne compte que comme un Actionnaire.

23.4. Les Actionnaires APOR de toute classe ont les mêmes droits de vote que les Actionnaires Ordinaires à toutes les Assemblées Générales, dans le cas où, malgré l'existence de bénéfices disponibles à cette fin, le Premier Dividende Préférentiel (tel que défini à l'Article 27) n'a pas été payé dans son intégralité pour quelque raison que ce soit sur une période de deux exercices sociaux successifs et jusqu'à ce que le Premier Dividende Préférentiel et le Second Dividende Préférentiel (tel que défini à l'Article 27) aient été payés ou affectés entièrement.

23.5. Toute convocation, rapports et documents qui, en vertu de la Loi doivent être envoyés ou notifiés aux Actionnaires de la Société doivent également être envoyés ou notifiés aux Actionnaires APOR.

23.6. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote:

- i. Les Assemblées Générales se tiennent aux lieux et heures précisés dans les convocations.
- ii. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils indiquent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut se tenir sans convocation préalable.
- iii. Un Actionnaire peut agir à toute assemblée d'actionnaires en nommant par écrit ou par fax une autre personne comme étant son mandataire qui n'a pas besoin d'être un actionnaire.
- iv. Un ou plusieurs Actionnaires peuvent participer à une assemblée par audioconférence, par visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux personnes participant à la réunion de simultanément communiquer avec les autres. Cette participation doit être considérée comme équivalente à une présence physique à l'assemblée.
- v. Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les résolutions passées par les Actionnaires seront prises à la majorité simple des votes exprimés quelque soit le nombre d'Actions présentes ou représentées à l'assemblée.
- vi. Pour toute résolution dont le but est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise en vertu de ces articles ou, le cas échéant, la Loi, aux conditions de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, le quorum sera au moins la moitié de toutes les actions émises et en circulation. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde réunion, avec exactement le même ordre du jour que pour la première réunion, peut être convoquée à laquelle il ne doit y avoir aucune exigence de quorum. Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les résolutions dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise en vertu de ces articles ou, le cas échéant, par la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixées pour la modification des Statuts, doit être prise par une majorité des deux tiers des suffrages exprimés.
- vii. Tout changement de nationalité de la Société exige le consentement unanime des actionnaires.

Le Gérant peut déterminer toutes autres conditions devant être remplies afin de participer à une assemblée générale des actionnaires.

**Art. 24. Procès-verbaux des résolutions des actionnaires.** Les procès verbaux des décisions écrites des assemblées générales des actionnaires doivent être dressés et signés par le Gérant ou, selon le cas, par le bureau de l'assemblée. Les copies et extraits des procès verbaux des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires doivent être certifiées par le Gérant.

## Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 25. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de Janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 26. Approbation des comptes annuels.** A la fin de chaque exercice, les comptes sont arrêtés et le Gérant établit les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet à l'auditeur (s) pour examen et à l'assemblée générale des Actionnaires pour approbation. Tout Actionnaire ou son représentant peut inspecter les comptes annuels au siège social de la Société tel que prévu par la Loi.

### Art. 27. Répartition des bénéfices - Réserves.

27.1. Sur le bénéfice annuel net de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve requise par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que et aussi longtemps que cette réserve s'élèvera à dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

27.2. Chaque APOR, sans distinction de classe, donne droit à son détenteur à un dividende préférentiel et cumulatif au taux annuel de 0,25% sur la valeur nominale du capital social et la portion du solde du Compte de Prime d'Emission desdites APOR, qui s'accumulera journalièrement et devra être calculé sur base d'une année de 365 jours (le "Premier Dividende Préférentiel").

27.3. Ensuite, chaque APOR de chaque classe donne droit à un deuxième dividende préférentiel et cumulatif (le "Deuxième Dividende Préférentiel") au prorata de sa quote-part d'un montant égal au montant résultant de la somme de tous les bénéfices nets dérivés des investissements financiers de la Société (incluant mais non limité aux prêts en cours, comptes courant et trésorerie) (les "Investissements Financiers") moins (i) le Premier Dividende Préférentiel (tel que calculé pour l'année sociale pertinente et imputable à la classe d'APOR concernée), (ii) tous les coûts et dépenses directs et indirects de la Société imputés pendant l'année sociale pertinente (selon les principes comptables luxembourgeois généralement admis); (iii) les pertes dérivées des Investissements Financiers comptabilisées par la Société; moins (iv) la marge applicable pendant l'année sociale pertinente, qui augmentera journalièrement et sera calculée en supposant une année de 365 jours, comme déterminée par une autre assemblée générale des Associés. Les coûts directs et indirects des Investissements Financiers devront toujours inclure les coûts résultant de et relatifs à la disposition ou l'échange de tout Investissement Financier ou passif y relatif, coût de surcharge de la Société ou toute disposition contre la valeur de tout Instrument Financier.

27.4. Après paiement du Premier Dividende Préférentiel et du Second Dividende Préférentiel, l'assemblée générale des Actionnaires de la Société déterminera, sur recommandation du Gérant, comment le reste des bénéfices annuels nets sera attribué et pourra décider de payer des dividendes de temps à autre, de manière discrétionnaire en fonction de l'objet social et de la politique de la Société. Dans le cas où l'assemblée générale des Actionnaires, sur recommandation du Gérant, décide de procéder à un tel paiement de dividendes, chaque détenteur d'Actions Ordinaires aura droit à une fraction du total du bénéfice distribué proportionnellement au nombre d'Actions Ordinaires que le détenteur d'Actions Ordinaires pertinent détient dans la Société.

27.5. Le Premier Dividende Préférentiel et le Second Dividende Préférentiel peuvent seulement être distribués (i) sur approbation de l'assemblée générale des Actionnaires et soumis à une recommandation préalable du Gérant et (ii), à condition qu'à la date de clôture du dernier exercice social les actifs nets présentés dans les comptes annuels ne sont pas, ou ne deviendraient pas à la suite de telles distributions, moins élevés que le montant du capital souscrit augmenté des réserves qui ne peuvent pas être distribuées en vertu de la Loi ou des Statuts.

27.6. Les dividendes seront payés en espèces ou en nature, en dollars Canadien.

### Art. 28. Dividendes Intérimaires.

28.1. Le Gérant est autorisé à verser des dividendes intérimaires en conformité avec la loi et les présents Statuts, dans les conditions suivantes:

- i. le Gérant doit établir des comptes intérimaires;
- ii. ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices suffisants et autres réserves (y compris prime d'émission) sont disponibles pour répartition; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables et diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale ou statutaire;
- iii. la décision de distribuer des dividendes intérimaires est prise par le Gérant dans les deux (2) mois à partir de la date des comptes intérimaires; et
- iv. dans son rapport le Gérant, le cas échéant, le réviseur d'entreprises, le cas échéant, doit vérifier si les conditions ci-dessus ont été satisfaites.

28.2. Sans préjudice des dispositions du paragraphe 28.1., aucun dividende intérimaire ne sera distribué aux Actionnaires Ordinaires jusqu'à ce que le Premier Dividende Préférentiel et le Second Dividende Préférentiel aient été intégralement payés.

28.3. Les dividendes intérimaires devront être d'abord affectés au paiement du Premier Dividende Préférentiel et au Second Dividende Préférentiel. Pour les dividendes intérimaires, le Premier Dividende Préférentiel et le Second Dividende Préférentiel devront être calculés au pro rata temporis en fonction du nombre de jours écoulés et sur base d'une année



de 365 jours (le "Premier Dividende Intérimaire Préférentiel") et le Second Dividende Préférentiel devra être calculé sur le bénéfice net et les profits accumulés ou reçus par la Société pendant la période s'achevant à la date des comptes intermédiaires pertinents (le "Deuxième Dividende Intérimaire Préférentiel").

28.4. Le Gérant aura le pouvoir discrétionnaire de distribuer ou non le surplus restant après le paiement du Premier Dividende Intérimaire Préférentiel et du Second Dividende Intérimaire Préférentiel. Dans tous les cas, la distribution de dividende intérimaire devra être décidée dans la limite fixée à l'Article 27.5. A cet effet, l'actif net visé à l'Article 27.5. doit résulter des comptes intermédiaires de la Société.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation de la société

### Art. 29. Dissolution, Liquidation.

29.1. La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions de quorum et de majorité que pour la modification de présents Statuts, sauf disposition contraire prévue par la loi.

29.2. Si la Société devait être dissoute, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas, qui détermineront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

29.3. En cas de liquidation, aucune distribution ne peut être faite à la Société à l'égard des Actions détenues par elle-même.

29.4. Après paiement de toutes les dettes dues à des tiers et du passif de la Société ou du versement de toute somme à cet effet, chaque Actionnaire d'APOR, aura droit à un montant payable en espèces ou en nature égal au pourcentage du Capital Notionnel imputable à la classe d'APOR détenue par lui dans la Société et, soumis à l'Article 27 des présents Statuts, à un montant payable en espèces ou en nature égal à son Premier Dividende Préférentiel et Second Dividende Préférentiel échus et non payés, si tel est le cas. Si la Société ne peut pas payer de tels montants intégralement à tous les Actionnaires d'APOR, un paiement sera effectué au pro rata de chaque classe d'APOR et à chaque détenteur dans chaque classe d'APOR.

29.5. Après paiement de toutes les dettes et du passif de la Société (incluant toutes les avances des Actionnaires (si tel est le cas)) et après le paiement de tout montant dû aux Détenteurs d'APOR sous ces Statuts ou versement de tout fonds à cet effet, le surplus sera payé au détenteur d'Actions Ordinaires proportionnellement au nombre d'Actions Ordinaires détenues par les détenteurs pertinents dans la Société. Les Détenteurs d'APOR devront, dans tous les cas, être payés avant les détenteurs d'Actions Ordinaires.

29.6. Une fois la liquidation terminée, les livres comptables et les registres de la Société seront conservés pendant la durée prévue par la loi par la personne nommée à cet effet dans la décision de l'Assemblée Générale de dissoudre la Société. Lorsque l'Assemblée Générale n'a pas nommé une telle personne, les liquidateurs devront s'en charger.

## Chapitre VII. Loi Applicable

**Art. 30. Droit applicable.** Tous les points non réglés par les présents Statuts seront déterminés en conformité avec la Loi applicable.

### *Souscription et Paiement*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit au nombre de parts sociales ci-après énoncées et les a intégralement libérées en espèces:

Actionnaires	Nombre d'Actions	Capital Souscrit	Montant payé (devise)
EXETER LUXEMBOURG S.A.R.L., précitée . . . .	20.000 Actions Commanditées	CAD 20.000	CAD 20.000
EXETER LUXEMBOURG S.A.R.L., précitée . . . .	15.000 Actions Commanditaires	CAD 15.000	CAD 15.000
OTIS CANADA, INC., précitée . . . . .	15.000 Actions Commanditaires	CAD 15.000	CAD 15.000
Total: . . . . .	50.000	CAD 50.000	CAD 50.000

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 27 de la Loi ont été respectées et se porte expressément témoin de leur accomplissement.

### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros (1.200,- EUR).

### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 Décembre 2010. La première assemblée générale se tiendra par conséquent en 2011.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les actionnaires précités, représentant tout le capital souscrit, ont tout de suite tenu la première assemblée générale des actionnaires et adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation au nombre de quatre (4) les membres du Conseil de Surveillance et nomination des membres suivants pour un terme arrivant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en avril 2011:

*Membres du Conseil de Surveillance:*

- M. Timothy Airgood, né au Texas, USA, le 30 Juin 1959, avec adresse professionnelle à One Financial Plaza, Hartford, Connecticut 06101 USA;

- Mme Candace Kronholm, née au Minnesota, USA, le 12 Août 1972, avec adresse professionnelle à One Financial Plaza, Hartford, Connecticut 06101 USA;

- M. Johannes Laurens de Zwart, né à Grevenhage, Pays-Bas, le 19 Juin 1967, avec adresse professionnelle à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

- M. Robert van't Hoeft, né à Schiedam, Pays-Bas, le 15 Janvier 1958, avec adresse professionnelle à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2) Nomination de l'unique Réviseur d'Entreprises de la Société pour un terme arrivant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en Avril 2011.

- PricewaterhouseCoopers S.à r.l., une société ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro RCS B 65.477.

3) Fixation du siège social de la Société à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Silcox, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2010. Relation: LAC/2010/49043. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Référence de publication: 2010149014/910.

(100171036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

**Peaksid European Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 131.744.

*Rectificatif des statuts coordonnés L100148016 déposé le 29/09/2010*

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Référence de publication: 2010146651/11.

(100168164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

**Polyconsult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2331 Luxembourg, 12, rue Albert Philippe.  
R.C.S. Luxembourg B 78.445.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010146676/9.

(100168035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

---

**Premier Tax, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 147.687.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010146677/10.

(100168020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

---

**Sabra S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 134.976.

Les Comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Schuttrange, le 5 novembre 2010.

Référence de publication: 2010146690/10.

(100168541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

---

**Schroeder Import, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 142.582.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010146691/9.

(100168338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

---

**Satellite Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 61.475.

Le Bilan au 31 octobre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010146698/10.

(100168480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

---

**Silverfleet Fifth Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 152.525.

Par résolutions prises en date du 14 octobre 2010, l'associé unique a décidé de nommer Yves Cheret avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Référence de publication: 2010146693/13.

(100168049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

---

**Senau S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.929.

---

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2009 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2010146699/11.

(100168252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

---

**Senau S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.929.

---

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2009 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2010146700/11.

(100168253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

---

**Seneca Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 76.311.

---

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010146701/10.

(100168328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

---

**Hecton S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 156.535.

---

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth of october.

Before Maître Henri Helliinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Travis Investment S.à r.l., a company duly existing under the laws of Luxembourg with its registered office in L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152.281;

here represented by Christine Valette, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1. Form and Name.** There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name Hecton S.A. (the Company) which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole director or, in case of plurality of directors, of the board of directors of the Company.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole director or, in case of plurality of directors, of the board of directors of the Company. Where the sole director or, in case of plurality of directors, the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Duration.**

3.1. The Company is established for an unlimited period of time.

3.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

3.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death or dissolution of the single shareholder.

**Art. 4. Corporate object.**

4.1. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

4.3. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against risks related to credits, currency exchange and interest rate fluctuations as well as other risks.

4.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose. In the performance of its financial activities, the Company shall however not carry out and, for the avoidance of doubt, shall refrain from carrying out, any financial activities that are subject to a licence or authorisation, unless the Company has obtained such license or authorisation from the financial supervisory authorities.

**Art. 5. Share capital.**

5.1. The subscribed share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) represented by 31,000 (thirty-one thousand) shares with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are in registered form (actions nominatives) or bearer form (action au porteur) at the option of the shareholder(s).

6.2. For shares in registered form, a shareholders register of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in the shareholders register of the Company.

6.3. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

**Art. 7. Transfer of shares.** Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

**Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company.**

8.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn-up in writing.

8.2. In case of plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.3. The annual general meeting of the shareholder(s) of the Company shall be held, in accordance with the Law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of such meeting, on the second Monday of June of each year. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

8.4. The annual general meeting of the shareholder(s) of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the sole director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company, exceptional circumstances so requires.

8.5. Other meetings of the shareholder(s) of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

**Art. 9. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.**

9.1. The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

9.2. Each share is entitled to one vote.

9.3. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

9.4. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

9.5. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

9.6. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

9.7. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

9.8. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.9. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 10. Management.**

10.1. The Company shall be managed by a sole director or by a board of directors composed of at least one A director and one B director. The sole director or the members of the board of directors need(s) not be shareholder(s) of the Company. Any director shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

Whenever a legal entity is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative to perform such director's mandate in its name and on its behalf (the Representative). The Representative is subject to the same conditions and obligations, and incurs the same liability, as if he was performing such director's mandate in his own name, without prejudice to the joint liability of the Legal Entity. The Legal Entity may only revoke the Representative provided that it simultaneously appoints a new Representative.

10.2. The sole director, and in case of plurality of directors, the members of the board of directors shall be elected by the shareholder(s) of the Company at the general meeting. The shareholder(s) of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholder(s) of the Company.



10.3. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholder(s) of the Company.

**Art. 11. Meetings of the board of directors of the Company.**

11.1. In case of plurality of directors, the board of directors of the Company must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholder(s) of the Company.

11.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

11.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

11.4. No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

11.5. Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another director as his or her proxy.

11.6. Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

11.7. The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors, including one A director and one B director, is present or represented at a meeting of the board of directors of the Company. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

11.8. Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

**Art. 12. Minutes of meetings of the board of directors of the Company.**

12.1. The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the chairman of the board of directors of the Company who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

12.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

**Art. 13. Decisions of the sole director of the Company.**

The decisions of the sole director are drawn in writing.

**Art. 14. Powers of the sole director or of the board of directors of the Company.** The sole director, and in case of plurality of directors, the board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law, or by the Articles to the general meeting of shareholder(s) of the Company fall within the competence of the sole director, and in case of plurality of directors, the board of directors.

**Art. 15. Delegation of powers.** The sole director and in case of plurality of directors, the board of directors of the Company is authorised to appoint a person, either director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholder(s) of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 16. Bindingsignatures.** The Company shall be bound towards third parties by the single signature of its sole director or, in case of plurality of directors, by the joint signature of one A director and one B director of the Company in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 15.1 of these Articles.



**Art. 17. Conflict of interests.**

17.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

17.2. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

17.3. In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholder(s) of the Company which shall ratify such transaction.

17.4. In case there is only one shareholder in the Company, article 17.3. does not apply and the transactions that are entered into between the Company and the director having an opposite interest to the one of the Company are simply to be recorded in minutes.

17.5. Article 17.3. and 17.4. do not apply when the relevant transactions/operations are made in the normal course of business of the Company and are entered into on arm's length terms.

**Art. 18. Statutory auditor.**

18.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

18.2. The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholder(s) of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholder(s) of the Company with or without cause.

**Art. 19. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the first January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

**Art. 20. Allocation of profits.**

20.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Company Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

20.2. The general meeting of shareholder(s) of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

20.3. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company. The single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Company Law.

**Art. 21. Dissolution and Liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles. In the event the Company is dissolved, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholder(s) of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholder(s) of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 22. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

*Transitory provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31<sup>st</sup> December 2010.

The first annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held in the year 2011.

*Subscription and Payment*

The shares in the Company have been subscribed as follows:

(1) Travis Investment S.à r.l. prenamed and represented as mentioned here above . . . . .	31,000 shares
Total: . . . . .	31,000 shares

The shares have all been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

### Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in articles 26, 26-3 and 26-5 as amended of the law of August 10<sup>th</sup> 1915 on commercial companies have been observed.

### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately ONE THOUSAND EURO (1,000.- EUR).

### Resolutions of the sole shareholder

The appearing party, representing the entire subscribed share capital and being regularly constituted, immediately proceeded to pass the following resolutions:

- (i) that the number of directors of the Company be set at three;
- (ii) that the number of statutory auditors (commissaires aux comptes) of the Company be set at one;
- (iii) that there be appointed as members of the board of directors of the Company for a period of six years:
  - (a) Ivo Hemelraad, born on October 12, 1961, at Utrecht, The Netherlands, with professional address at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, as director A;
  - (b) Johanna van Oort, director B, born on February 28, 1967, at Groningen, The Netherlands with professional address at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, as director B,
  - (c) Wim Rits, born on June 14, 1970 in Merksem (Belgium), with professional address at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, as B director.
- (iv) that there be appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company for a period of six years: Galina Incorporated, with registered office at Wickhams Cay 1, P.O. Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;
- (v) that the address of the registered office of the Company is at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the representative of the appearing person, this representative signed together with Us, the notary, this original notarial deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-huitième jour du mois d'octobre.

Par-devant Nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

### A COMPARU:

Travis Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.281,

ici représentée par Christine Valette, demeurant professionnellement à Luxembourg,  
en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.** Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois, sous la dénomination de Hecton S.A. (la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents Statuts (les Statuts).

### Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société.

2.2. Il peut être créé par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anor-

males. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise malgré le transfert provisoire de son siège social.

### **Art. 3. Durée de la Société.**

3.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2. Elle peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des Statuts.

3.3. La mort, la dissolution de l'actionnaire unique n'entraînera pas la dissolution de la Société.

### **Art. 4. Objet social.**

4.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

4.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits ainsi qu'aux fluctuations de change, de taux d'intérêt et autres risques.

4.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte. Cependant, à l'occasion de l'accomplissement de ses activités financières, et pour éviter toute incertitude, la Société s'abstiendra de mettre en oeuvre, une quelconque activité financière qui serait sujette à un permis ou à une autorisation, à moins que la Société ait obtenu un tel permis ou autorisation des autorités de surveillance financières.

### **Art. 5. Capital social.**

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale de(s) de l'actionnaire(s) adoptée comme en matière de modification des Statuts.

### **Art. 6. Actions.**

6.1. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de(s) l'actionnaire(s).

6.2. Pour les actions nominatives, un registre des actionnaires de la Société sera tenu au siège social de la Société et pourra être examiné par chaque actionnaire. Le registre contiendra le nom de chaque actionnaire, son lieu de résidence ou domicile élu, le nombre d'actions détenu par lui, les paiements effectués pour chaque action et tous transferts d'actions et les dates respectives de ces transferts. La propriété des actions nominatives sera établie par l'inscription au registre des actionnaires de la Société.

6.3. La Société peut acquérir et détenir ses propres actions conformément aux conditions et limites prévues par la loi.

### **Art. 7. Transfert des actions.**

Le transfert d'actions s'effectue par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne les représentant au moyen de procurations valables. La Société peut accepter comme preuve du transfert tout document qu'elle jugera approprié.

### **Art. 8. Assemblées des actionnaires de la Société.**

8.1. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux ou prises par écrit.

8.2. En cas de pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

8.3. L'assemblée générale annuelle de(s) l'actionnaire(s) de la Société se réunit, conformément à la Loi, au siège social de la Société à Luxembourg à l'adresse de son siège social ou à tout autre endroit dans la municipalité du siège social spécifié dans la convocation de l'assemblée, le deuxième lundi de juin de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

8.4. L'assemblée générale annuelle de l'actionnaire/des actionnaires de la Société peut se réunir à l'étranger si l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société, estime que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

8.5. Les autres assemblées de(s) l'actionnaire(s) de la Société sont tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

#### **Art. 9. Convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.**

9.1. Les conditions posées par la loi en matière de délai de convocation et de quorum régiront les convocations et la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire des Statuts.

9.2. Chaque action donne droit à une voix.

9.3. A moins que la Loi ou les Statuts n'en disposent autrement, les résolutions des assemblées des actionnaires de la Société dûment convoquée seront valablement prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées et participant au vote.

9.4. Une assemblée générale extraordinaire convoquée pour la modification des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les propositions de modification des Statuts.

9.5. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée est convoquée, de la manière prévue par les Statuts, par des avis publiés deux fois dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée. L'avis de convocation reprend l'ordre du jour et indique la date et l'issue de l'assemblée précédente. La seconde assemblée pourra valablement délibérer quelque soit le capital représenté. Au cours de chaque assemblée, les résolutions ne peuvent être prises que par une majorité représentant les deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

9.6. La nationalité de la Société peut être modifiée et l'engagement de ses actionnaires augmenté uniquement avec l'accord unanime des actionnaires et obligataires de la Société.

9.7. Tout actionnaire pourra se faire représenter à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit, que ce soit par remise d'une procuration originale ou par télécopie, câble, télégramme ou télex.

9.8. Tout actionnaire peut participer à une assemblée des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Une telle participation sera assimilée à une présence physique.

9.9. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une assemblée de actionnaires de la Société et considèrent avoir été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans avis de convocation.

#### **Art. 10. Administration.**

10.1. La Société est administrée par un administrateur unique ou par un conseil d'administration composé d'au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B. L'administrateur unique ou les membres du conseil d'administration n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront nommés pour un mandat de six ans maximum et seront rééligibles.

Chaque fois qu'une personne morale est nommée aux fonctions d'administrateur (la Personne Morale), la Personne Morale est tenue de nommer un représentant permanent en vue d'exercer son mandat d'administrateur en son nom et pour son propre compte (le Représentant). Le Représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait en son nom propre et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. La Personne Morale ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

10.2. L'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs, les membres du conseil d'administration seront nommés par le(s) actionnaire(s) lors d'une assemblée générale. L'(les) actionnaire(s) détermine(nt) également leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs mandats. Un administrateur peut être révoqué à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale de(s) actionnaire(s) de la Société.

10.3. En cas de vacance d'un poste d'administrateur suite au décès, à la démission ou autrement de celui-ci, les administrateurs restants peuvent élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

#### **Art. 11. Réunions du conseil d'administration de la Société.**

11.1. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société nomme parmi ses membres un président et peut nommer un secrétaire, administrateur ou non, responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

11.2. Le conseil d'administration est convoqué par le président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans la lettre de convocation, qui sera, en principe, à Luxembourg.

11.3. La lettre de convocation pour toute réunion du conseil d'administration de la Société est donnée à l'ensemble des administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances est spécifiée brièvement dans la lettre de convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

11.4. Une lettre de convocation n'est pas requise si tous les membres du conseil d'administration de la Société sont présents ou représentés au cours de la réunion et s'ils déclarent avoir été valablement informés et avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Avec l'accord unanime des administrateurs, il peut être renoncé à la procédure de convocation par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une période et à un endroit approuvés dans une résolution du conseil d'administration précédemment adoptée.

11.5. Tout administrateur ne pouvant assister à une réunion du conseil d'administration peut mandater un autre administrateur par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex.

11.6. Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Une telle participation sera assimilée à une présence physique.

11.7. Le conseil d'administration de la Société ne peut délibérer et/ou agir valablement que si au moins la moitié des administrateurs de la Société, incluant un administrateur de classe A et un administrateur de classe B, sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration de la Société. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion. En cas d'égalité des votes, le président aura la voix prépondérante.

11.8. Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, téléfax ou télex.

#### **Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société.**

12.1. Les procès-verbaux de chaque réunion du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société présidant la réunion ou par deux administrateurs de la Société.

12.2. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le secrétaire (le cas échéant) ou par un administrateur de la Société.

#### **Art. 13. Décisions de l'administrateur unique.** Les décisions de l'administrateur unique sont prises par écrit.

**Art. 14. Pouvoirs de l'administrateur unique ou du conseil d'administration de la Société.** L'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges afin d'accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires sont de la compétence de l'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société.

**Art. 15. Délégation de pouvoirs.** L'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société est autorisé à nommer des fondés de pouvoir de la Société, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 16. Représentation.** La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, dans tous les actes par la signature individuelle de son administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B dans tous les cas ou la signature conjointe ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un pouvoir de signature a été donné conformément à l'article 15.1 des Statuts.

#### **Art. 17. Conflit d'intérêts.**

17.1 Aucun contrat ou aucune transaction entre la Société et une autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé du fait qu'un ou plusieurs administrateurs de la Société y a un intérêt ou est un administrateur ou un employé de telle autre société ou entreprise.

17.2 Tout administrateur de la Société remplissant les fonctions d'administrateur ou étant employé dans une société ou entreprise avec laquelle la Société doit conclure un contrat ou entrer en relation d'affaires, sera pris en compte, prendra part au vote et agira par rapport à toutes questions relatives à tel contrat ou telle transaction, indépendamment de son appartenance à telle autre société ou entreprise.

17.3 Au cas où un administrateur de la Société à un intérêt personnel dans, ou contraire à toute transaction de la Société, celui-ci en informera le conseil d'administration de la Société et ne sera pas pris en compte ni ne votera eu égard à cette transaction. La prochaine assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires ratifiera ladite transaction.

17.4 Lorsque la Société comprend un actionnaire unique, l'article 17.3. n'est pas applicable et il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

17.5 L'article 17.3. and 17.4. ne sont pas applicables lorsque des décisions du conseil d'administration ou de l'administrateur concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

**Art. 18. Commissaire.**

18.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. Les Commissaires sont nommés par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires pour un terme n'excédant pas six ans et seront rééligibles.

18.2 Les commissaires sont nommés par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le(s) commissaire(s) en fonction peuvent être révoqués à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

**Art. 19. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

**Art. 20. Affectation des Bénéfices.**

20.1 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre conformément à l'article 5 des Statuts.

20.2 Après le prélèvement affecté à la réserve légale, l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société décidera souverainement de l'affectation du solde restant du bénéfice net qui sera disponible afin d'être distribué. L'assemblée peut notamment, de manière discrétionnaire, décider de procéder à la distribution de dividendes.

20.3 Les dividendes sont payés en euros ou dans toute autre devise déterminée par l'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société et sont payés aux lieux et dates déterminés par l'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration. L'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

**Art. 21. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être en tout temps dissoute par une décision de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personne physique ou morale) nommé(s) par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société qui aura décidé de dissoudre la Société, et qui déterminera, le cas échéant, les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 22. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

*Souscription et Paiement*

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit:

Travis Investment S.à r.l. sus-mentionnée: .....	31.000 actions;
Total: .....	31.000 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Estimation des frais*

Les parties comparantes déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.000,-.

*Résolutions de l'actionnaire unique*

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a de suite pris les résolutions suivantes:



- (i) le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à trois;
- (ii) le nombre des commissaires aux comptes de la Société est fixé à un;
- (iii) Ont été nommés membres du conseil d'administration de la Société pour une période de six années:
  - (a) Ivo Hemelraad, né le 12 octobre 1961 à utrecht (Pays-Bas), dont l'adresse professionnelle est située au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, comme administrateur A; et
  - (b) Johanna van Oort, née le 28 février 1967 à Groningen (Pays-Bas), dont l'adresse professionnelle est située au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, comme administrateur B,
  - (c) Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem (Belgique), dont l'adresse professionnelle est située au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, comme administrateur B.

(iv) est nommée commissaire aux comptes de la Société pour une période de six ans:

Galina Incorporated, avec siège social à Wickhams Cay 1, P.O. Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;

(v) le siège social de la société est fixé au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même partie et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant du comparant, ce représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. VALETTE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 novembre 2010. Relation: LAC/2010/48190. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Référence de publication: 2010149049/536.

(100171676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

**Seneca Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 76.311.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010146702/10.

(100168329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

**Silisciences, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1818 Howald, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 131.024.

Les comptes annuels au 31/08/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, 10/09/2010.

SILISCIENCES s.à r.l.

SUD FIDUCIAIRE SPRL

Référence de publication: 2010146703/12.

(100168136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

**Sloop S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.930.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2009 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2010146705/11.

(100168254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

---

**Smartfoot Players Agency s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6440 Echternach, 67, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 129.686.

---

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010146706/9.

(100168337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

---

**SN Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.016.300,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 145.541.

---

Les comptes annuels pour la période du 13 mars 2009 (date de constitution) au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Référence de publication: 2010146707/12.

(100168058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

---

**P.F. Retail A, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 122.945.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Référence de publication: 2010146647/10.

(100168217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

---

**Patron Hansa Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 102.738.

---

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010146649/11.

(100168312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

---

**Société Anonyme de Participations et de Placements, Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 56.550.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Référence de publication: 2010146708/10.

(100168059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

---

**Taminco Group Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 10.000.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 131.970.

Par résolutions prises en date du 28 septembre 2010, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de ERNST & YOUNG S.A., avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach en tant que réviseur d'entreprise agréé, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Référence de publication: 2010146719/14.

(100168051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

**Egos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5730 Aspelt, 12, rue de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 118.628.

L'an deux mil dix, le douze octobre.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EGOS S.A.", avec siège social à L-1840 Luxembourg, 11b, boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.628,-

constituée suivant acte reçu par le notaire Martine Schaeffer, alors de résidence à Remich, en date du 7 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1946 du 17 octobre 2006,

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Madame Elisabeth Guidi, indépendante, demeurant professionnellement à L-5730 Aspelt, 12, rue de Mondorf,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Faruk SADIKU, comptable, demeurant à L-1126 Luxembourg, 12, rue d'Amsterdam,

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Oscar Della Schiava, indépendant, demeurant professionnellement à L-5730 Aspelt, 12, rue de Mondorf

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour*

- Changement du siège social de la Société de Luxembourg à L-5730 Aspelt, 12, rue de Mondorf, et modification afférente de l'article 1 troisième alinéa des statuts comme suit:

" **Art. 1<sup>er</sup>. (alinéa 3).** Le siège social est établi à Aspelt."

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur le point de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de changer siège social de la Société de Luxembourg à L-5730 Aspelt, 12, rue de Mondorf, et de modifier l'article 1 troisième alinéa des statuts, comme suit:

" **Art. 1<sup>er</sup>. (alinéa 3).** Le siège social est établi à Aspelt."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 15.00 heures.

129015

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 945.-€.

Dont procès-verbal, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Guidi, Sadiku, Della Schiava, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 octobre 2010. Relation: LAC/2010/45466. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 4 novembre 2010.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2010148820/54.

(100170330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

---

**S.A.P.P.L.A., Société Anonyme de Participations et de Placements, Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 56.550.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire reportée tenue en date du 25 octobre 2010, les actionnaires ont décidé:

1. de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- SOPALIA Compagnie Financière Holding S.A., avec siège social au 8, Rue Piper, 51100 Reims, France, représentée par Job Daniel avec adresse professionnelle au 8, Rue Piper, 51100 Reims, France

- Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- François De Suarez d'Aulan, avec adresse au Schloss Hohenbrugg, 8350 Fehring, Autriche

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

2. de renouveler le mandat du cabinet Laurent Callon, ayant son siège social au 52, Boulevard Lundy, 51052 Reims, France en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Référence de publication: 2010146709/20.

(100168380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

---

**Daloma, Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 133.885.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth of October;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

The company "LWM CORPORATE SERVICES LIMITED", established and having its registered office at 401, Jardine House, 1 Connaught Place, Central, Hong Kong,

here represented by Mr. Eric LECLERC, employee, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire, by virtue of a proxy given under private seal, said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

I. That the appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the public limited company ("société anonyme") "DALOMA", established and having its registered office in L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscribed on the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 133885, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Joseph GLODEN, notary residing in Grevenmacher, on the 29<sup>th</sup> of November

2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, number 2974 of the 21<sup>st</sup> of December 2007;

II. That the corporate capital is fixed at thirty-two thousand Euros (32,000.- EUR), represented by thirty-two (32) shares of a par value of one thousand Euros (1,000.- EUR) each;

III. That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standing of the Company;

IV. That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly to proceed with the immediate liquidation and dissolution of the Company;

V. That the Sole Shareholder, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased and that all the liabilities of the Company have been paid and that it has realised, received or will take over all assets of the Company and acknowledges that all the liabilities of the company against third parties have been fully paid off or duly provisioned for, and that the Sole Shareholder will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, whether presently known or unknown;

VI. That the Sole Shareholder gives discharge to the directors and the statutory auditor for the execution of their mandates up to this date;

VII. That the Sole Shareholder declares that the Company is hereby liquidated and that the liquidation is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;

VIII. That the books and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

#### Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

#### Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-six octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

La société "LWM CORPORATE SERVICES LIMITED", établie et ayant son siège social à 401, Jardine House, 1 Connaught Place, Central, Hong Kong,

ici représentée par Monsieur Eric LECLERC, employé, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle partie comparante, représentée comme ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la partie comparante est l'actionnaire unique (l' "Actionnaire Unique") de la société anonyme "DALOMA", établie et ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 133885, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 29 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 2974 du 21 décembre 2007;

II. Que le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000.- EUR), représenté par trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune;

III. Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV. Que l'Actionnaire Unique déclare expressément procéder à la liquidation et la dissolution immédiate de la Société.

V. Que l'Actionnaire Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il a réalisé, a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, que l'ensemble des dettes de la Société à l'égard de tiers ont été réglées ou sont dûment provisionnées, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution, ou bien connues à ce jour ou bien inconnues;

VI. Que l'Actionnaire Unique donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Que l'Actionnaire Unique déclare que la Société est ainsi liquidée et que la liquidation est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de toutes autres valeurs seront annulés.

VIII. Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. LECLERC, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2010 LAC/2010/47468 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147752/88.

(100170053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

**SSCP Coatings, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CHF 56.587.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 101.097.

Par résolutions prises en date du 23 octobre 2010, l'associé unique a pris la décision d'annuler la nomination de DELOITTE S.A., avec siège social au 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises agréé, avec effet au 15 avril 2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Référence de publication: 2010146711/13.

(100168381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

**T.J.B. Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3432 Dudelange, 1, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 106.955.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010146712/9.

(100168339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

**Permalux Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 93.390.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth of October;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Mr. Morten LINDH, company director, residing in B-5580 Rochefort, 75, rue de la Gare (Belgium),

here represented by Mr. Eric LECLERC, employee, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire, by virtue of a proxy given under private seal, said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing person, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

I. That the appearing person is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "PERMALUX SARL", established and having its registered office in L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscribed on the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number



93390, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on the 29<sup>th</sup> of April 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, number 574 of the 26<sup>th</sup> of May 2003;

II. That the corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred and twenty-five Euros (125.- EUR) each;

III. That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standing of the Company;

IV. That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly to proceed with the immediate liquidation and dissolution of the Company;

V. That the Sole Shareholder, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased and that all the liabilities of the Company have been paid and that it has realised, received or will take over all assets of the Company and acknowledges that all the liabilities of the company against third parties have been fully paid off or duly provisioned for, and that the Sole Shareholder will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, whether presently known or unknown;

VI. That the Sole Shareholder gives discharge to the managers of the Company for the execution of their mandates up to this date;

VII. That the Sole Shareholder declares that the Company is hereby liquidated and that the liquidation is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;

VIII. That the books and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

#### Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

#### Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-six octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

Monsieur Morten LINDH, administrateur de société, demeurant à B-5580 Rochefort, 75, rue de la Gare (Belgique), ici représenté par Monsieur Eric LECLERC, employé, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

I. Que le comparant est l'associé unique (l' "Associé Unique") de la société à responsabilité limitée "PERMALUX SARL", établie et ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 93390, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 29 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 574 du 26 mai 2003;

II. Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune;

III. Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV. Que l'Associé Unique déclare expressément procéder à la liquidation et la dissolution immédiate de la Société.

V. Que l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il a réalisé, a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, que l'ensemble des dettes de la Société à l'égard de tiers ont été réglées ou sont dûment provisionnées, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution, ou bien connues à ce jour ou bien inconnues;

VI. Que l'Associé Unique donne décharge aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Que l'Associé Unique déclare que la Société est ainsi liquidée et que la liquidation est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de toutes autres valeurs seront annulés.

VIII. Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. LECLERC, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2010. LAC/2010/47470. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147967/86.

(100170061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**T-Biz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2117 Luxembourg, 12, rue Nicolas Mameranus.

R.C.S. Luxembourg B 105.662.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010146713/10.

(100168635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

---

**Talbo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 134.966.

Les Comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 5 novembre 2010.

Référence de publication: 2010146714/10.

(100168542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

---

**Tatra S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 134.981.

Les Comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 5 novembre 2010.

Référence de publication: 2010146715/10.

(100168543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

---

**Tepi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 70.263.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 novembre 2010.

Charlotte Bodart.

Référence de publication: 2010146716/10.

(100168304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

---

**Avalon Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 69.750.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 13 septembre 2010*

*Résolution:*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer Monsieur Joseph WINANDY en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme  
J. WINANDY / K. LOZIE  
Président / Administrateur

Référence de publication: 2010146766/14.

(100167597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

---

**«KE NAKO a.s.b.l.» Children Education Support Luxembourg, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1618 Luxembourg, 41, rue des Gaulois.  
R.C.S. Luxembourg F 8.522.

—  
STATUTS

Entre les soussignés:

1. Mme Briscolini Patricia, infirmière diplômée, domiciliée à Esch-sur-Alzette (Luxembourg),
  2. M. Frantz Mike, ingénieur, domicilié à Esch/Alzette (Luxembourg),
  3. M. Kollwelter René, conseiller d'Etat, domicilié à Luxembourg-Ville (Luxembourg),
- et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

**I. Dénomination, Objet, Siège, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination de: «KE NAKO a.s.b.l.» Children Education Support Luxembourg.

**Art. 2.** L'association a pour objet:

- de venir en aide, moralement et matériellement, aux enfants en âge d'être scolarisés des townships de Cape Town (Afrique du Sud), et notamment ceux de Khaelitsha, Gugulethu,
- de privilégier les actions visant à scolariser le plus grand nombre d'enfants, à combattre l'échec scolaire et l'arrêt précoce de la scolarisation ainsi que de favoriser des actions dans le domaine de la formation continue,
- à équiper en matériel pédagogique de toute sorte des écoles de ces quartiers et de participer à l'aménagement de nouvelles écoles,
- à favoriser l'envoi sur place de coopérateur(s)/enseignant(s) dans le but de participer sur place à la formation des formateurs,
- de soutenir et de développer des projets culturels ou sportifs en collaboration avec différentes associations et organismes locaux.

**Art. 3.** Pour atteindre les objectifs visés ci-dessus, l'association propose:

- de mettre en place des actions de sensibilisation de l'opinion publique,
- de mettre en œuvre des actions et des projets de toute sorte afin de recueillir des fonds nécessaires,
- de privilégier, pour ce faire, des collaborations et des partenariats avec d'autres associations et organismes en Europe et en Afrique du Sud.

**Art. 4.** L'association a son siège social à L-1618 Luxembourg, 41, rue des Gaulois. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

**Art. 5.** La durée de l'association est indéterminée.

**II. Exercice social**

**Art. 6.** L'exercice social coïncide avec l'année civile.

**III. Membres**

**Art. 7.** Peut devenir membre effectif de l'association toute personne physique ou morale.

Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

**Art. 8.** Le nombre minimum des membres associés est de trois.

**Art. 9.** Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de quinze jours à partir de l'envoi de la mise en demeure.

**Art. 10.** Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

#### IV. Assemblée générale

**Art. 11.** L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

**Art. 12.** Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

#### V. Administration

**Art. 13.** L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 2 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Le secrétaire s'occupe de tous les travaux d'écriture de l'association.

Le trésorier s'occupe des opérations de caisse et des écritures y relatives. Il présente un rapport détaillé sur la situation financière, lequel après avoir été vérifié par le comité est soumis à l'approbation de la prochaine assemblée générale.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

**Art. 14.** Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

**Art. 15.** La signature conjointe du président et d'un membre du conseil d'administration engage l'association.

**Art. 16.** Le président peut engager l'asbl. par sa seule signature pour les actes dont la valeur ne dépasse pas 1000,- Euros.

**Art. 17.** Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

#### IV. Contributions et Cotisations

**Art. 18.** Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Cette contribution ne sera pas restituée en cas de déissement d'un membre.

**Art. 19.** La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée annuellement par l'assemblée générale. Le statut de membre sympathisant ou de membre donateur peut être instauré sur décision de l'assemblée générale.

## VII. Mode d'établissement des comptes

**Art. 20.** Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 21.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

**Art. 22.** Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, tel que modifiée.

## IX. Dissolution et Liquidation

**Art. 23.** La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, tel que modifiée.

**Art. 24.** En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

## X. Dispositions finales

**Art. 25.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, tel que modifiée.

Fait en triple exemplaire, le 5 août 2010 à Luxembourg. Briscolini Patricia / Frantz Mike / Kollwelter René.

Référence de publication: 2010146815/109.

(100167950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

---

### **Transport Wallig Joseph Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 31, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 79.651.

Les comptes annuels au 31/12/09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/07/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010146717/10.

(100168402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

---

### **Tandem S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 72.442.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010146720/10.

(100168259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

---

### **Tandem S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 72.442.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010146721/10.

(100168260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

---

**Tanklux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6688 Mertert, Port de Mertert.  
R.C.S. Luxembourg B 7.383.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010146722/9.

(100168340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

**Eventus Management Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1948 Luxembourg, 17, rue Louis XIV.  
R.C.S. Luxembourg B 76.815.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société EVENTUS MANAGEMENT PARTNERS S.A. tenue le 22 octobre 2010 que les actionnaires ont pris la résolution suivante à l'unanimité:

1. Les actionnaires de la société EVENTUS MANAGEMENT PARTNERS S.A. décident à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 17, rue Louis XIV, L-1948 LUXEMBOURG.

Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2010146795/15.

(100167848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

**Noble Venture Finance II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 130.040.

EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 26 octobre 2010, a pris note des démissions de Sandra HOPE, Andrew WEBSTER et Richard Mark TAYLOR de leurs fonctions d'administrateur de la Société et a nommé avec effet immédiat:

- M. Joseph PHILIPPSZ, administrateur de classe A, 76 George Street, EH2 3BU Edinburgh, Royaume Uni.

Son mandat prendra fin en même temps que les mandats des autres administrateurs, lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 août 2012.

Luxembourg, le 2 novembre 2010.

*Pour NOBLE VENTURE FINANCE II S.A.*

Signature

Référence de publication: 2010146824/16.

(100167367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

**Obermark (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 144.314.

Die Bilanz zum 31. März 2010 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. März 2010 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 2. November 2010.

*Für die Obermark (SCA) SICAR*

*Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.*

*Die Zentralverwaltungsstelle*

*Mario Warny / Marc-Olivier Scharwath*

Référence de publication: 2010146826/16.

(100167399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.



**MEMC International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.612.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 8 octobre 2010*

En date du 11 août 2010, l'Associé Unique de MEMC Luxembourg S. à r. l. ("la Société") a pris les résolutions suivantes:

- De révoquer Monsieur Doeke van der Molen en qualité de gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2010;
- De nommer Monsieur Xavier de Cillia, né le 11 avril 1978 à Nice, France, résidant professionnellement à 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme gérant B de la société avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2010 et pour une durée indéterminée, avec pouvoir de signature conjointe avec tout autre gérant A.

Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010146819/16.

(100167358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

---

**Sodefi S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 52.389.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le jeudi 16 septembre 2010 à 11.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.
- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs de Monsieur Koen LOZIE, 61, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert, Monsieur Joseph WINANDY et de la société COSAFIN S.A, représentée par Monsieur Jacques BORDET, 10, boulevard Royal L-2249 Luxembourg pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes au 30 juin 2011.
- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de nommer au poste de commissaire aux comptes, la société THE CLOVER, 8, rue Haute, L-4963 CLEMENCY, pour une nouvelle durée de un an.
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes au 30.06.2011.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010146839/20.

(100167617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

---

**Waplinvest S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 26.544.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2009*

1. La liquidation de la société WAPLINVEST S.A. est clôturée.
2. Décharge est accordée au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats.
3. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 412F, route d'Esch, Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Extrait certifié sincère et conforme

FIN-CONTROLE S.A.

Signatures

Liquidateur

Référence de publication: 2010146747/17.

(100168634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

---